

Opérations funéraires

Demande de concession

La démarche se fait auprès de la mairie. Vous pouvez prendre rendez-vous sur le portail O.Net Citoyen ou directement auprès du Service.

SERVICES



SERVICES MUNICIPAUX ADMINISTRATIFS

Accueil et Formalités Citoyennes

Hôtel de Ville 12, rue des coquelicots
12850 Onet-le-Château

Lundi : 9h – 12h et 13h30 – 17h30 |
Mardi, Jeudi et Vendredi : 8h – 12h et 13h30 – 17h30 |
Mercredi : 8h – 12h20 et 13h30 – 17h30 |

Permanences État-civil les samedis sur rendez-vous.
[0565772500](tel:0565772500)

[Itinéraire](#)
[Contact](#)

Retrouvez toutes les informations

Retrouvez toutes vos démarches en cas de décès sur le site dédié.